

Erratum : Gasoil Non Routier

Une erreur s'est glissée dans le tableau de synthèse illustrant l'article «Du nouveau concernant le GNR (Gasoil Non Routier)» paru en page 16 de notre précédent numéro. Il fallait lire les informations suivantes :

L'arrêté du 10 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 31 décembre

2010 reporte la mise à disposition de ce nouveau carburant pour les engins agricoles.

Les premiers engins concernés sont les automoteurs agricoles du type automoteurs de pulvérisation, engins de récolte (ensileuses, moissonneuses-batteuses, arracheuses), engins de travaux publics (pelles mécaniques, bulldozer, tractopelle)

au 1er mai 2011.

Pour les tracteurs agricoles et forestiers, l'utilisation de ce gasoil est reportée au 1^{er} novembre 2011. Il est donc préférable de retenir la date du 1^{er} mai 2011 pour préparer dès à présent la réception de ce nouveau carburant dans vos exploitations.

Echéances à venir des normes anti-pollution européennes (g/kwh)								
	III A	IIIB à partir du 31/12/2012	III A	IIIB à partir du 31/12/2011	III A	IIIB à partir du 31/12/2011	III A	IIIB à partir du 31/12/2010
Puissance	49 à 74 ch		75 à 99 ch		100 à 173 ch		174 à 751 ch	
CO₂	5,5	5	5	5	5	5	3,5	3,5
HC	4,7	4,7	4,7	0,19	4	0,19	4	0,19
NO_x				3,3		3,3		2,0
PM	0,4	0,025	0,4	0,025	0,3	0,025	0,2	0,025